***Lettre de la*** *Comission* ***FIMEM #5 - Textes statutaires de la FIMEM-*** ***aux mouvements et aux délégués FIMEM.***

 ***Le 10 octobre 2021***

Bonjour à chacune et chacun

 L’Assemblée Générale (AG)d’août 2020 a confirmé la participation des commissions au travail de la FIMEM ainsi que la réunion virtuelle des délégués entre les Ridefs.

Il s’agit maintenant de définir les règles et les modes opérationnels de ces deux nouvelles entités.

 La comission 5 souhaite proposer des statuts conformes à nos idéaux et au monde actuel. Pour cela, nous avons besoin que les mouvements nous informent de leurs attentes, leurs idées et leurs questionnements sur ce sujet.

Le rôle de leurs délégués sera de nous transmettre ces idées et de nous aider à en faire une construction cohérente avec les ambitions de la FIMEM. Ce processus s’inscrit dans la durée et nécessitera plusieurs rencontres virtuelles pour mener à terme le projet. Il nécessite donc une participation fidèle à nos rencontres ainsi qu’un échange d’idées continu au sein des mouvements de la FIMEM.

Nous espérons qu’en donnant des responsabilités claires aux Délégués, aux Comissions , Nous pourrons aussi mieux définir le rôle du CA

Nous pensons que, organe décisionnel, le groupe des délégués doit se rencontrer pour décider de son mode de fonctionnement et de prise de décision.

 Pour la comission 5, la reformulation des statuts va obligatoirement entrainer la réécriture de la Charte et du  Règlement Intérieur ( RI) qui ne sont plus adéquats non plus. Nous espérons trouver dans les mouvements des personnes qui acceptent de nous rejoindre afin de travailler parallèlement sur les 3 documents fondamentaux. Cela nous évitera des doublons et permettra une lecture plus claire.

Nous pourrons ainsi fournir assez rapidement des informations à toutes et tous sur l'évolution du travail.

Vous trouverez ces documents, dans leur version actuelle sur le site FIMEM :

Les statuts : <https://www.fimem-freinet.org/fr/node/3638>

La charte : <https://www.fimem-freinet.org/fr/node/856>

Le règlement Intérieur : <https://www.fimem-freinet.org/reglement-interieur>

 Nous demandons donc aux mouvements de se positionner sur nos attentes :

- Accepter la mission que la commission 5 s’engage à mener à terme

- Nommer des délégués responsables de la transmission d’informations et des décisions. (Ceux-ci nous rencontreront plusieurs fois virtuellement jusqu’à la prochaine Ridef.)

-Nous faire part de toute difficulté rencontrée au fil du processus ainsi que de toute remarque pouvant nous faire progresser.

### Nous avons ouvert une adresse spécifique sur laquelle vous pouvez envoyer vos commentaires et vos questions : fimemcomm5statut@gmail.com>

Nous prendrons acte de vos choix lors de notre première rencontre virtuelle, organisée par le CA

**Samedi 23 octobre à 18:00, ( heure de Paris)**

 Nous nous réjouissons de partager avec vous cette réflexion.

La comission 5:

Anna d’Auria

Gláucia Ferreira

Léonard De Leo

Michel Mulat

Simone Bolognini

Sylviane Amiet

Papa Meissa Hanne

Teresita Garduño